



FACULTÉ
DROIT
Université Catholique
de Lille 1875

C3RD

Colloque

La norme juridique contemporaine et l'État de droit

Vendredi 7 mars 2025 - 9h >17h30



Faculté de Droit
58 rue du Port, Lille
RS Amphi 031

Inscription :



Organisateurs :

Agathe JARDIN – DAUNAY,
Mattéo LEBAS, Colin
LEURS, Patricia LIHAU

*Étudiants du Séminaire de
Recherche Intégrée (SRI)*

Direction scientifique :

Agathe VOILLEMET,
*Maître de conférences des
Universités Catholiques*



Argumentaire

Les récentes crises humanitaires, sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, ou encore démocratiques engendrent des changements structurels et culturels qui bouleversent l'ordre social. Par voie de conséquence, ces mutations conduisent à une modification des règles sur lesquelles l'organisation de la société repose. À l'époque contemporaine, cette transformation des normativités représente un défi inédit pour l'État de droit et les régimes démocratiques dont il constitue le fondement.

Ce colloque ambitionne alors d'analyser, à travers un regard critique, comment la transformation des normativités peut influencer, redéfinir, protéger ou menacer l'État de droit.



Programme

Vendredi 7 mars

8h30 **Accueil des intervenants**

9h00 **Mots de bienvenue**

Sarah DURELLE-MARC

Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille.

Delphine POLLET-PANOUSSIS

Directrice du Centre de recherche sur les relations entre les risques et le droit (C3RD), Directrice du Master Professions juridiques et administratives.

9h15 **Introduction de la journée, Étudiants du Séminaire de Recherche Intégrée.**

ACTE 1: LA FRAGILISATION DE L'ÉTAT DE DROIT

Modérateurs: Patricia LIHAU et Colin LEURS

Étudiants de Master 2 du Séminaire de Recherche Intégrée

PARTIE 1: CRÉATION ET INTERPRÉTATION DE LA NORME JURIDIQUE

9h30 **Le juge (nouveau) jurislatureur de l'état de droit**

Bertrand MATHIEU

Professeur de droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

9h50 **Les voi(x)es sulfureuses de la création normative**

Elsa BURDIN

Maître de conférences, Université Savoie Mont-Blanc.

PARTIE 2: PRÉÉMINENCE ET CIRCONSTANCIALISME DE LA NORME JURIDIQUE

10h10 **La crise et l'État de droit**

François SAINT-BONNET

Professeur d'Histoire du droit et des institutions, Université Paris II Panthéon-Assas.

10h30 **La suprématie de la norme constitutionnelle et des normes impératives du droit international menacée par les attaques répétées du président élu Donald Trump : un risque pour l'État de droit et la séparation des pouvoirs**

Audrey GRATADOUR

Maître de conférences, Université d'Artois.

PARTIE 3 : STANDARDISATION JURIDIQUE ET MUABILITÉ DE L'ÉTAT DE DROIT

10h50 **Qu'est-ce qu'une menace pour l'État de droit ?**

Otto PFERSMANN

Professeur de droit public, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Lier-FYT (Institute for Advanced Studies in Social Sciences).

11h10 **Séance de questions / réponses**

ACTE 2 : LA PROTECTION DE L'ÉTAT DE DROIT

Modérateur : Colin LEURS

Étudiant de Master 2 du Séminaire de Recherche Intégrée

11h30 **La protection de l'État de droit par le droit de l'Union européenne : une question de compétence ?**

Nathalie RUBIO

Professeure de droit public, Aix-Marseille Université.

11h50 **Les recours des personnes privées devant les juridictions internationales : un garant variable de l'État de droit**

Pierre JOURDAIN

Doctorant contractuel, Institut des hautes études internationales, Université Paris II Panthéon-Assas.

12h10 **Séance de questions / réponses**

12h30 **Pause déjeuner**

ACTE 3 : L'INDIFFÉRENCE DE L'ÉTAT DE DROIT

Modérateur: Mattéo LEBAS

Étudiant de Master 2 du Séminaire de Recherche Intégrée

13h45

TABLE RONDE - DÉTOURNEMENTS DE LA NORME JURIDIQUE

Le phénomène de « capture » normative

Akram EL MEJRI

Maître de conférences, Université Paris Nanterre.

L'État de droit et la souveraineté numérique chinoise : une analyse à travers la Digital Silk Road

Emma MIQUEL

Doctorante en droit privé, Université catholique de Lille.

Le glissement du principe d'impartialité vers une règle déontologique, une menace pour la légitimité du juge administratif

Aude THEVAND

Maître de conférences, Université catholique de Lyon.

14h45

Séance de questions / réponses

ACTE 4 : LA REDÉFINITION DE L'ÉTAT DE DROIT

Modérateurs: Agathe JARDIN-DAUNAY, Colin LEURS, PATRICIA LIHAU

Étudiants de Master 2 du Séminaire de Recherche Intégrée

PARTIE 1: CONTEMPORANÉITÉ DES COMPORTEMENTS NORMÉS

15h00

L'État de droit et la responsabilité préventive

Mate PAKSY

Professeur des Universités catholiques, ETHICS, Université Catholique de Lille.

15h20

L'État de droit face aux nudges

Louis HILL

Doctorant à l'école de droit de Sciences Po (Paris), enseignant-chercheur contractuel en droit privé à l'Université du Mans.

15h40

Séance de questions / réponses

PARTIE 2 : CONTEMPORANÉITÉ DES APPAREILS NORMATIFS

16h00

TABLE RONDE

Les logiciels de justice prédictive ou la déconstruction de la norme juridique

Océane MAHÉ

Avocate au barreau des Ardennes, Doctorante en droit privé, Université de Nantes.

Le conflit du droit dur et du droit souple : l'exemple du droit de la concurrence

Charlie LLEDO

Maître de conférences, Université de Reims Champagne-Ardenne.

État de droit et qualité de la loi

Frédéric SÉDAT

Docteur en droit public, Aix-Marseille Université

17h00

Séance de questions / réponses

17h20

Conclusion de la journée et fin du colloque

Intervenants



Elsa BURDIN

Elsa Burdin est maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Savoie Mont Blanc et directrice du Master Métiers du Droit et de la Justice.

Elle intervient notamment en droit des obligations, en théorie du droit et en droit des sociétés.



Akram EL MEJRI

Akram El Mejri est Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre, où il enseigne le raisonnement juridique, le droit des sociétés, le droit commercial, le droit économique et le droit des sûretés. Sa thèse de doctorat, intitulée « Les LBO en droit français, contribution à l'étude de la réception des innovations financières par le droit », a été soutenue en 2016 à l'Université

Paris 1 Panthéon-Sorbonne (dir. Hervé Le Nabasque).

Chercheur au Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE), ses travaux portent sur les évolutions du droit consécutives aux mutations du capitalisme. Membre du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Paris Nanterre (CER-PN), il est par ailleurs rédacteur régulier pour le Centre de recherche en droit des affaires (CREDA) de la chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris.



Audrey GRATADOUR

Audrey Gratadour est maîtresse de conférences contractuelle en droit public à l'Université d'Artois et chercheure au Centre Droit éthique et procédures. Elle est également chercheure associée au C3RD de l'Université catholique de Lille.

Ses travaux de recherche s'inscrivent dans une démarche comparative, avec un intérêt marqué pour les interactions entre normes nationales et internationales. En mobilisant des approches novatrices, telles que la théorie des systèmes dynamiques complexes, elle analyse la manière dont le droit opère dans des contextes de crises ou en prévention de celles-ci.



Louis HILL

Louis Hill est doctorant à l'École de droit de Sciences Po et enseignant-chercheur contractuel à l'Université du Mans, où il enseigne principalement dans le domaine du droit (français et anglais) des contrats et du droit de la famille. Louis Hill a bénéficié d'un contrat doctoral à Sciences Po (2018-2021), dans le cadre duquel il a notamment enseigné, pendant plusieurs années, un

cours de raisonnement juridique comparé. Il a ensuite été ATER à l'Université de Lille (2021-2022), où il a enseigné divers cours de droit des obligations, avant d'être nommé ATER à la Chaire de droit international des institutions du Collège de France (2022-2023). Il termine actuellement une thèse de droit privé, sous la supervision des professeurs Sébastien Pimont et Vincent Forray. Sa thèse porte sur l'adaptation du droit par les juges, dans une perspective comparative et critique.



Pierre JOURDAIN

Pierre Jourdain est doctorant contractuel chargé d'une mission d'enseignement à l'université Panthéon-Assas où il dispense notamment le séminaire de droit international public du certificat d'études juridiques internationales de l'I.H.E.I. et les travaux dirigés de droit du contentieux international (Master 1).

Il contribue trimestriellement à la chronique de jurisprudence française relative au droit international public de la Revue générale de droit international public et a publié une vingtaine de travaux en France, en Italie, en Afrique et en Amérique relatifs au droit international mais également à la théorie du droit, au droit de l'Union européenne et au droit constitutionnel.



Charlie LLEDO

Charlie Lledo est maître de conférences en droit privé à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), rattaché au Centre d'Études Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes Continentaux, ses recherches du moment portent essentiellement sur le droit économique, plus spécifiquement sur le droit de la concurrence.



Océane MAHÉ

Océane Mahé est avocate au Barreau des Ardennes et doctorante à l'Université de Nantes en droit pénal et sciences criminelles. Ses travaux de thèse portent sur les algorithmes dans le processus pénal.



Bertrand MATHIEU

Bertrand Mathieu, ancien Conseiller d'État en service extraordinaire. Professeur à l'École de droit de la Sorbonne- Université Paris I, est Vice-Président de l'Association internationale de droit constitutionnel et Président émérite de l'Association française de droit constitutionnel. Il est membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Ses nombreuses publications

concernent principalement le droit constitutionnel et les droits et libertés fondamentales.



Emma MIQUEL

Emma Miquel effectue une thèse de droit comparé, dirigée par Lina WILLIATTE (Université Catholique de Lille) et codirigée par Brunessen BERTRAND (Université de Rennes), sur « l'éthique juridique comme outil de régulation des technologies disruptives : le cas de l'intelligence artificielle » (UPHF – C3RD).



Mate PAKSY

Mate Paksy est titulaire d'une HDR et d'un doctorat en sciences juridiques et politiques. Spécialisé en philosophie du droit et en théorie du droit, il est maître de conférences à l'ICL ETHICS EA 7446 à Lille. Il a publié plusieurs ouvrages sur les philosophies du droit, l'archéologie du constitutionnalisme et l'histoire de la pensée juridique. Il est également l'auteur de dizaines d'études universitaires.



Otto PFERSMANN

Otto Pfersmann est professeur émérite à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et professeur à l'Université Sigmund Freud de Vienne. Juriste et philosophe de formation, il a enseigné à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que dans un grand nombre d'universités étrangères. Ses nombreuses publications concernent principalement la théorie du droit et le droit constitutionnel comparé, mais aussi la philosophie politique et l'histoire de la philosophie.



Nathalie RUBIO

Professeure de droit public à la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille et membre de l'Unité mixte de recherche DICE (CERIC). Elle dirige le Master 2 Droit de l'Union européenne. Titulaire d'une Chaire Jean Monnet, elle a été coordinatrice nationale du Réseau européen Jean Monnet Soft Law Research network et membre du Centre d'excellence Jean Monnet L'Europe au sud. Elle est spécialisée en droit de l'Union européenne. Elle enseigne et publie sur des thématiques concernant à la fois le droit institutionnel (droit général de l'UE, contentieux européen) et le droit matériel (notamment sur la politique de cohésion).



François SAINT-BONNET

François Saint-Bonnet, professeur de droit à l'université Panthéon-Assas (Paris II), est spécialiste de droit des libertés et d'histoire de la pensée juridique. Il a consacré de nombreuses recherches à la question des circonstances exceptionnelles (L'État d'exception, PUF, 2001) et à l'adaptation du droit aux nouvelles menaces (À l'épreuve du terrorisme. Les pouvoirs de l'État, Gallimard, 2017). Il a également publié de nombreux articles en histoire du droit constitutionnel. Une 7e édition de son Histoire des institutions avant 1789 (LGDJ) a paru en 2023. Il est membre de l'Institut Michel Villey (Université Paris II).



Frédéric SÉDAT

Frédéric Sédât est docteur en droit public de l'Université d'Aix-Marseille. Ses travaux de thèse ont porté « Les fonctions du langage du Conseil constitutionnel », pour lesquels il a remporté le Prix Gaston Jèze de l'Université d'Aix-Marseille.

Ancien ATER de l'Université d'Aix-Marseille, les travaux de Frédéric Sédât concernent le droit constitutionnel, le droit administratif, et le contentieux administratif.



Aude THEVAND

Enseignant-chercheur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Lyon (UCLy), Aude Thevand est membre du pôle de recherche « Étude des normes en contexte juridique, politique et social » de l'Unité de recherche « Confluence : Sciences et humanités ». (EA1598). Elle dirige, à la Faculté de droit de l'UCLy, la première année du cycle de Master « Action publique : État,

Europe, collectivités territoriales ». Ses travaux portent essentiellement sur l'impartialité du juge administratif et de l'administration.



**Université
Catholique
de Lille** 1875

Infos Pratiques :

Faculté de Droit
Université Catholique de Lille
58 rue du Port
59000 LILLE

C3RD@univ-catholille.fr
www.fld-lille.fr

www.univ-catholille.fr



FÉDÉRATION UNIVERSITAIRE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE (FUPL), 1875, ASSOCIATION LOI 1901
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG)
ENSEMBLE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF (ESPIC)
60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE SIRET 325 974 269 000 12
CODE APE 8542Z • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 53325974269